

{Cahier des charges Foire Exposition du Ségala}

2019

Objet : Participer à l'animation, la promotion et au développement économique de notre région par la mise en place d'actions spécifiques à caractère économique, social et culturel

Foire du Ségala : Organisation de cette manifestation le premier dimanche de Septembre

Cahier des charges de la foire :

1. Organisation d'une manifestation, qui sera un lieu d'affaires, d'informations, de promotions, de découvertes et d'animations.
2. Rassembler tous les acteurs, structures, composant le milieu économique, social, agricole, afin de créer une grande vitrine régionale au service de tous et accessible à tous.
3. Participer à la promotion d'un territoire
4. Proposer des centres d'intérêts pour toutes les générations{/slider}

{Cahier des charges Ségala Durable}

SÉLECTION

L'objet de la foire du Ségala « pôle développement durable » est d'offrir aux visiteurs le moyen de mettre en application les principes fondamentaux de la démarche Négawatt : donner la priorité à la réduction à la source de nos besoins en énergie tout en conservant notre qualité de vie. Mieux consommer au lieu de produire plus.

Les stands présentant un des thèmes suivants peuvent être acceptés dans ce pôle et à la condition que les divers objets/systèmes exposés soient en adéquation avec les principes du Développement Durable et aient une utilité au niveau des économies d'énergie et/ou de l'amélioration de la qualité de l'environnement tout en respectant la faune, la flore et les espaces naturels, et en accord avec les autres thèmes. L'utilisation des énergies renouvelables et non de stock est donc le critère de sélection essentiel.

Les stands présentant un des thèmes suivants peuvent être acceptés :

1. Tout matériel qui n'utilise que des énergies renouvelables pour le fonctionnement
2. Les véhicules zéro émission de gaz à effet de serre
3. Les produits non polluants, inépuisables, recyclables et réutilisables
4. Les organismes favorisant le recyclage et la réutilisation sans entraîner le gaspillage
5. Les informations liées au développement durable et/ou aux ressources renouvelables
6. Les circuits courts
7. L'économie d'énergie dans l'agriculture
8. La conception, la réalisation, l'évaluation de bâtiments éco performants, thermiquement performants
9. L'utilisation des éco matériaux locaux de préférence

10. Le traitement des effluents par une méthode qui respecte les rapports qui s'établissent entre les êtres vivants et leur environnement sans utiliser de l'énergie
  11. Utilisation rationnelle et préservation de l'eau localement
  12. Maîtrise des flux d'air dans le bâti (systèmes de ventilation permettant de réaliser des économies d'énergie)
  13. Maîtrise des consommations d'éclairage (limiter les consommations électriques d'éclairage)
  14. Utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire. L'utilisation des chauffe-eau solaires (solaire thermique)
  15. Les systèmes de production d'électricité (solaire photovoltaïque, éolien, hydraulique, ...)
  16. L'utilisation de la biomasse locale sans concurrence des cultures vivrières.

Le pôle du Ségala durable est le seul pôle de la foire susceptible d'accueillir ces stands.

Les stands concernant l'habitat et la vie courante utilisant les énergies de stocks (autre que les ressources renouvelables : eau, vent, soleil) seront sur un autre lieu de la foire et suffisamment distant de ce pôle pour éviter l'amalgame. Il est possible pour un exposant d'avoir deux stands s'il est concerné par le pôle Ségala durable et par un autre thème.

Le comité de sélection s'engage à équilibrer la répartition des stands la répartition des thèmes abordés. L'admission à une édition de la foire n'implique pas automatiquement l'admission aux éditions suivantes.